

Jean-Baptiste André Godin à monsieur Bladier, 18 octobre [1849]

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

[Bladier](#) est destinataire de cette lettre

[Degon](#) est cité(e) dans cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (2)

Collation1 p. (409)

Nature du documentCopie manuscrite

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Bladier, 18 octobre [1849], Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 25/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/27142>

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [18 octobre 1849](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Bladier](#)

Lieu de destination Noyon (Oise)

Description

Résumé Sur l'affaire de contrefaçon Degon. Godin s'étonne que Bladier rechigne à accepter sa proposition officieuse du 11 octobre 1849 relative à l'affaire de contrefaçon Degon et lui signale qu'il pourrait intenter une action de justice contre lui pour la vente d'objets contrefaits, « vous que j'avais si bien prévenu d'éviter ce cas, il y a plus de deux ans ». Godin refuse de réduire le prix réel de ces marchandises « que Degon a soustrait par la facilité que vous lui en avez accordé ». Godin informe Bladier qu'il attend son acceptation de la proposition avant de lui expédier ce qu'il a demandé, ou son refus pour le poursuivre en justice.

Mots-clés

[Appareils de chauffage](#), [Appareils de cuisson](#), [Contrefaçon](#), [Distribution des produits](#), [Finances d'entreprise](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées [Degon \[monsieur\]](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom Bladier

Genre Homme

Pays d'origine France

Activité Commerce

Biographie Commerçant à Noyon (Oise) dans la première moitié du XIXe siècle, distributeur d'appareils de la manufacture Godin-Lemaire.

Nom Degon

Genre Homme

Pays d'origine Inconnu

Activité Inconnue

Biographie Réside à Esquéhéries (Aisne) en 1857. Il a peut-être un lien de parenté avec Marie Josèphe Florentine Degon (1794-1867), native d'Esquéhéries et épouse du père de Jean-Baptiste André Godin.

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 29/06/2022

Dernière modification le 26/04/2023

Degon ^{d'après les lettres} de la somme de fr 166
quarant que vous pourrez avoir payé
partie de cette somme je vous demande
 de me demander si vous pourrez justifier
 au besoin du paiement de tout ou
 partie de cette ^{somme} de la fr que vous aviez
 en dépôt vous resterez assuré la
 considérer comme m'appartenant et la remise
 pour mon compte je me portrai devant
 vous si de vous de tout secours pour
 cette affaire.

J'ai bien le desir de vous expliquer
 les difficultés que vous me demandez
 mais je ne déplace pas en magasin

ag

Maison
862 14

Monsieur Blaize

je suis surpris que vous fassiez
 des conditions pour accepter la proposition
 toute officielle que je vous ai faite
 vous n'ignorerez pourtant pas que je
 puisse aujourd'hui vous intenter une action
 en dommages et intérêts pour le préjudice
 que vous m'avez causé par la vente
 d'objets contrefaçons que j'avais si
 bien prévue éviter ce cas il y a déjà
 plus de deux ans.

je ne crois donc pas raisonnable de
 bien suivre ce principe des objets que
 Degon a souhaité par cette faute que
 vous lui en avez aussi et que cette faute de
 fait ne vous a été attribuée que pour
 rester en de bons termes avec vous
 j'attendrai l'acceptation de la proposition
 quelle contient pour expliquer ce que je
 me demande de votre façon pour poursuivre
 la réparation qui m'est due et que